

Image not found or type unknown



Ma demie sœur décédé que doit on faire si elle avait des dettes

Par **Agat57**, le **22/11/2016** à **20:58**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Ma mère a fait un testament par écrit en faveur de ma demie soeur (j'étais d'accord) ma demie sœur est décédée à 44 ans le 12/10, elle laisse plein de dettes et 4 enfants dont le dernier a 5 ans. Ils comptent refuser l'héritage. Je voudrais savoir si c'est ma mère qui hérite de ses dettes et comment faire sachant que ma mère vit dans la maison qu'elle avait avec le père de ma demie-sœur et dont elle a hérité la part de son père mais ma mère avait fait avec mon beau père la donation au dernier vivant.

Merci énorme de m'éclairer.

Par **Visiteur**, le **22/11/2016** à **21:16**

Bsr,

Rien n'empêche chaque héritier par défaut, de renoncer à son tour.

Mais avant, concernant les dettes, s'il s'agit de crédits, ils sont en général couverts par une assurance décès, qu'en est-il?

Par **jos38**, le **22/11/2016** à **22:41**

bonsoir. oui, il faudrait connaitre la nature de ces dettes : factures diverses, fournisseur d'électricité, etc ou si ce sont des crédits à la consommation

Par **Agat57**, le **24/11/2016** à **16:31**

Merci à vous tous pour vos réponses..